

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 juin 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Arlette FRUCTUS - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Guy PONTOUS - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Dominique TIAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Guy SAUVAYRE - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 024-148/14/BC

**■ Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain située rue Paul Fouque à Plan-de-Cuques appartenant aux Consorts Estienne.
DUF 14/11505/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La rue Paul Fouque située à Plan-de-Cuques est une voie ouverte à la circulation publique mais l'assiette foncière de celle-ci est constituée de parcelles privées.

Afin d'intégrer cette voie dans le domaine viaire communautaire, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a demandé aux Consorts Estienne de lui céder la parcelle cadastrée sous le n° AZ 70 de Plan-de-Cuques formant partie de cette voie.

Au terme des négociations menées entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et les Consorts Estienne ceux-ci ont accepté de céder cette emprise à l'euro symbolique, conformément à l'avis de France Domaine.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

- La délibération du 23 mai 2014, portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau ;
- L'avis de France Domaine n° 2013-17V3245 du 4 décembre 2013 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'acquisition de la parcelle AZ 70 sise rue Paul Fouque à Plan-de-Cuques est nécessaire à son intégration dans le domaine public communautaire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le protocole foncier ci-annexé par lequel les Consorts Estienne s'engagent à céder à l'euro symbolique à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, la parcelle AZ 70 à Plan-de-Cuques.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer ce protocole et tout document inhérent à l'établissement de l'acte authentique.

Article 3 :

Le remboursement par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'ancien propriétaire du prorata de la taxe foncière courue de la date d'entrée en jouissance au 31 décembre suivant et se fera conformément aux dispositions contenues dans la 2^{ème} partie authentique.

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014 et suivant la Communauté Urbaine – Opération 2008/00145 – Sous Politique C 130 – Nature 2111 – Fonction 824.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Voirie
aux Espaces publics, et aux Grandes infrastructures

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Éric DIARD

Albert GUIGUI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014**